

SARL au capital de 1.000 € - R.C. S. : 534590609
Carte Professionnelle 12031 – Préfecture des A.M.
Absence de garanties financières – RCP AXA N° 074900253904

*** HONORAIRES T.T.C. SUR PRESTATIONS DE TRANSACTION IMMOBILIERE ***
(Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur)

I - APPARTEMENTS - VILLAS ET PROPRIETES :

	<u>PRIX DE VENTE</u>		<u>HONORAIRES T.T.C.</u>
De :	0 €	à 38.000 €	4.000 €uros T.T.C. forfaitaires
de :	39.000 €	à 55.000 €	10,50 % T.T.C. du prix de vente
de :	56.000 €	à 70.000 €	10,00 % T.T.C. du prix de vente
de :	71.000 €	à 99.000 €	9,00 % T.T.C. du prix de vente
de :	100.000 €	à 150.000 €	7,50 % T.T.C. du prix de vente
au delà de :		150.000 €	6,00 % T.T.C. du prix de vente

II - TERRAINS :

Jusqu'à 59.000 €uros = 6.000 €uros T.T.C. forfaitaires.
Au delà de 59.000 €uros = 10,00 % T.T.C. du prix de vente.

III - IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL :

10% T.T.C. du Prix de Vente avec un minimum de 4.000 €.

* T.V.A. - Taux en vigueur : 20,00 %

Honoraires applicables au 01/04/2017

Aucun honoraires, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité, affichage, etc.) ne sont dû avant la conclusion d'un contrat.

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une note est obligatoire au-delà de 25 € T.T.C.**